

n° 552 : DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL

3.73 En exécution de la circulaire préfectorale du 8 août 1973, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un délégué du Conseil Municipal appelé à faire partie de la Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales pour 1974.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, désigne comme délégué :

Mademoiselle THIEBAUT Marie-Thérèse, Conseiller Municipal.